

**Académie d'Agriculture de  
France**

***Les nouvelles formes de  
financement des installations***

***D. Bouvier***

**16 mai 2018**

**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE**



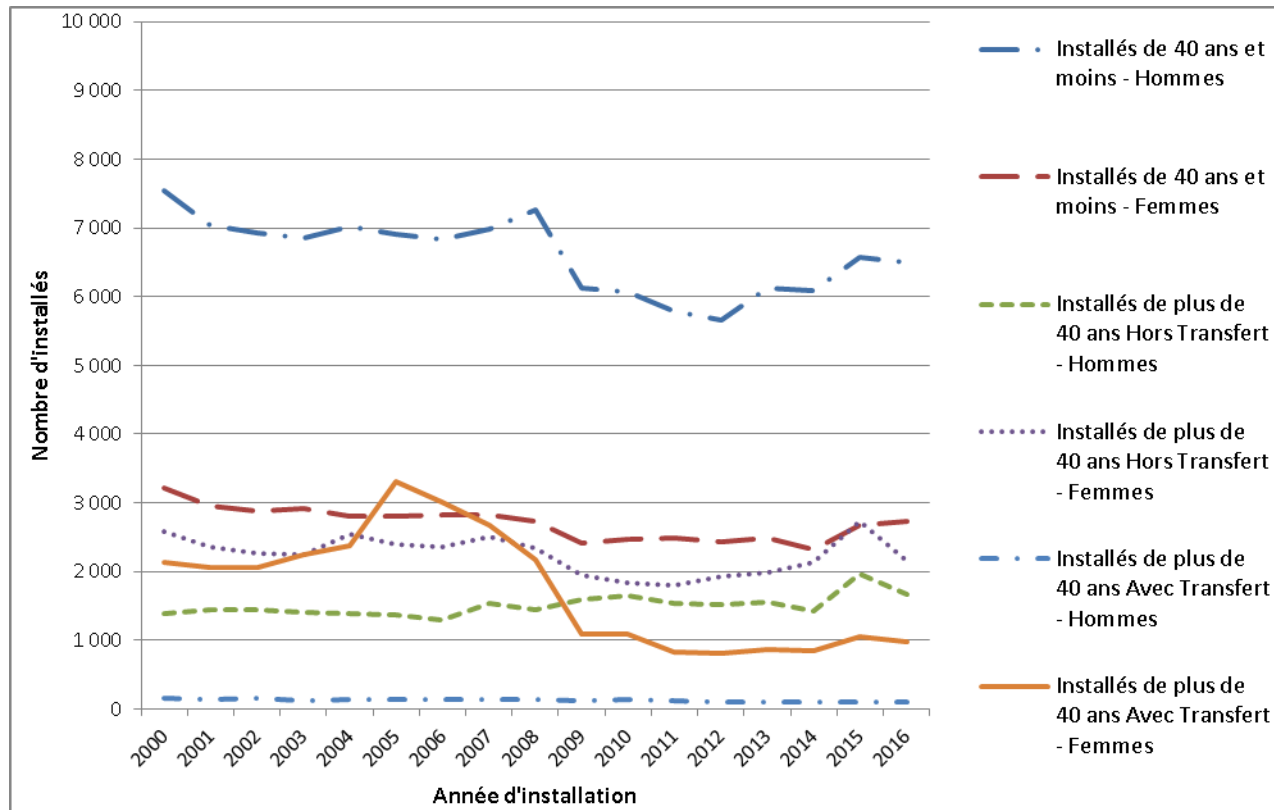


- **Les installations de chefs d'exploitation agricole en 2016**

Le nombre de nouveaux installés en agriculture s'élève pour l'année 2016 à 14 146, en baisse de 6,2 % par rapport à 2015. Les deux évolutions structurelles affectant les installations se confirment : cinq filières de production sont toujours privilégiées à l'installation (grandes cultures, élevage de bovins-lait, polyculture-élevage, viticulture, élevage de bovins-viande) et le recours à la forme sociétaire à l'installation reste dominant. (source MSA)

- *La notion d'installation en Msa correspond à une première affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales. Les chefs d'entreprises connexes à l'agriculture et les cotisants solidaires sont exclus, en revanche ceux basculant du statut de cotisant solidaire à celui de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole sont inclus.*

# Un recul du nombre d'installations



Source : MSA

# Une majorité d'installations concentrée sur cinq filières agricoles



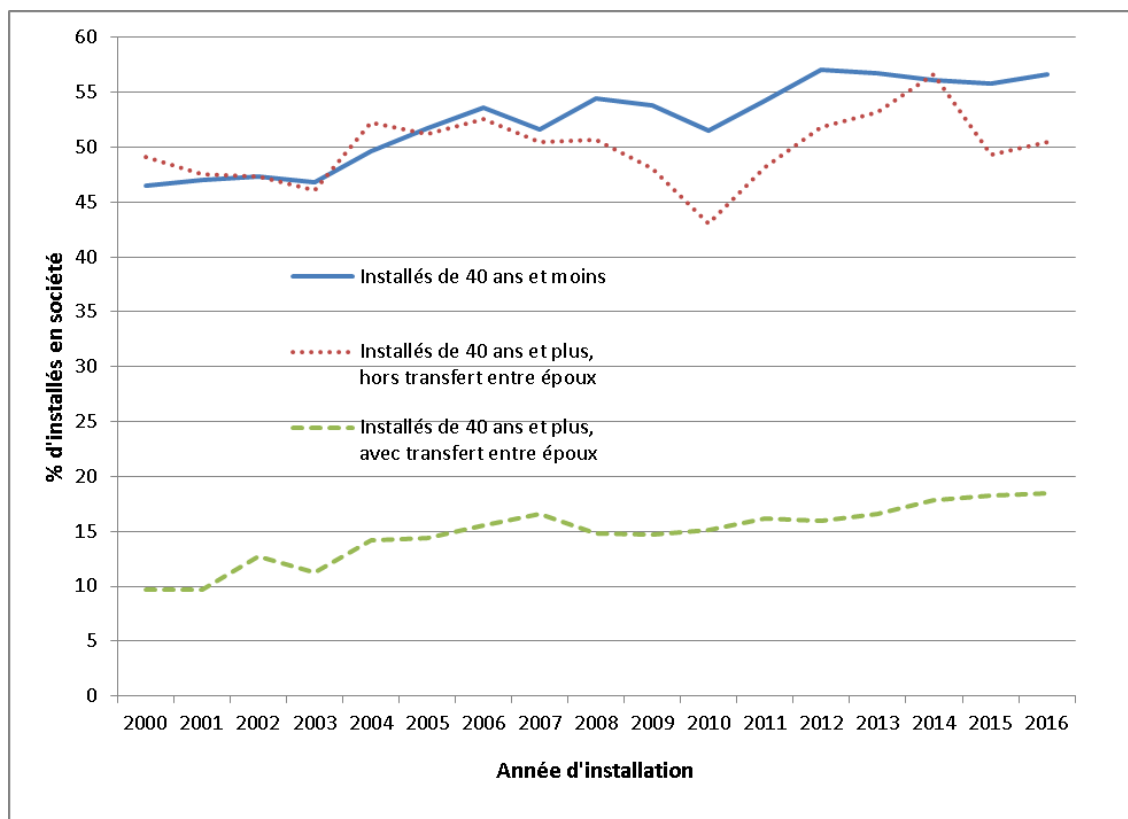
En 2016, les nouveaux exploitants agricoles s'orientent principalement vers cinq filières de production : les céréales ou les cultures industrielles (17,8 %), l'élevage de vaches laitières (12,7 %), la polyculture-élevage (12,6 %), la viticulture (11,0 %), et l'élevage de bovins-viande (10,4 %).

Tableau 1 - Évolution du nombre d'installés en agriculture par grand secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITE	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Evolution
Maraîchage, floriculture	752	778	3,5%
Arboriculture fruitière	303	344	13,5%
Cultures céréalières et industrielles	2 623	2 506	-4,5%
Viticulture	2 164	1 545	-28,6%
Elevage de bovins-lait	1 816	1 796	-1,1%
Elevage de bovins-viande	1 664	1 462	-12,1%
Elevage de bovins-mixte	221	193	-12,7%
Elevage d'ovins, caprins	934	968	3,6%
Elevage porcin	206	188	-8,7%
Elevage de chevaux	351	311	-11,4%
Elevage de volailles, lapins	559	631	12,9%
Entraînement, dressage, haras	575	560	-2,6%
Cultures et élevages non spécialisés	1 943	1 780	-8,4%
Autres	972	1 084	11,5%
TOTAL	15 083	14 146	-6,2%

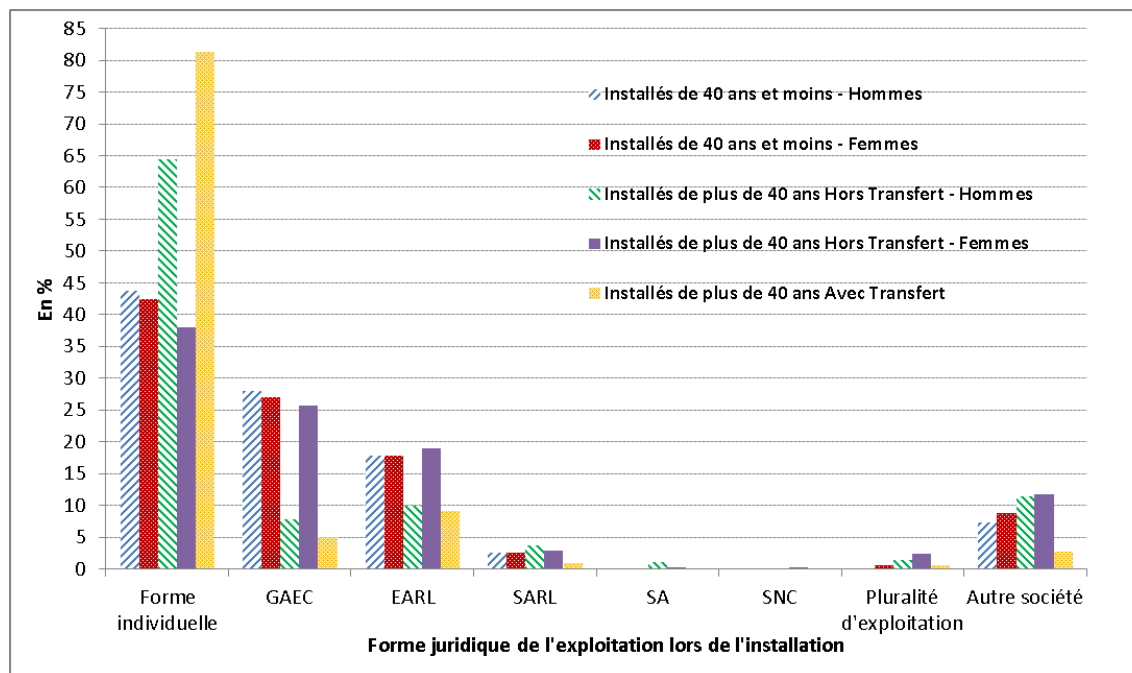
Source : MSA

# Des installations sous forme sociétaire majoritaires



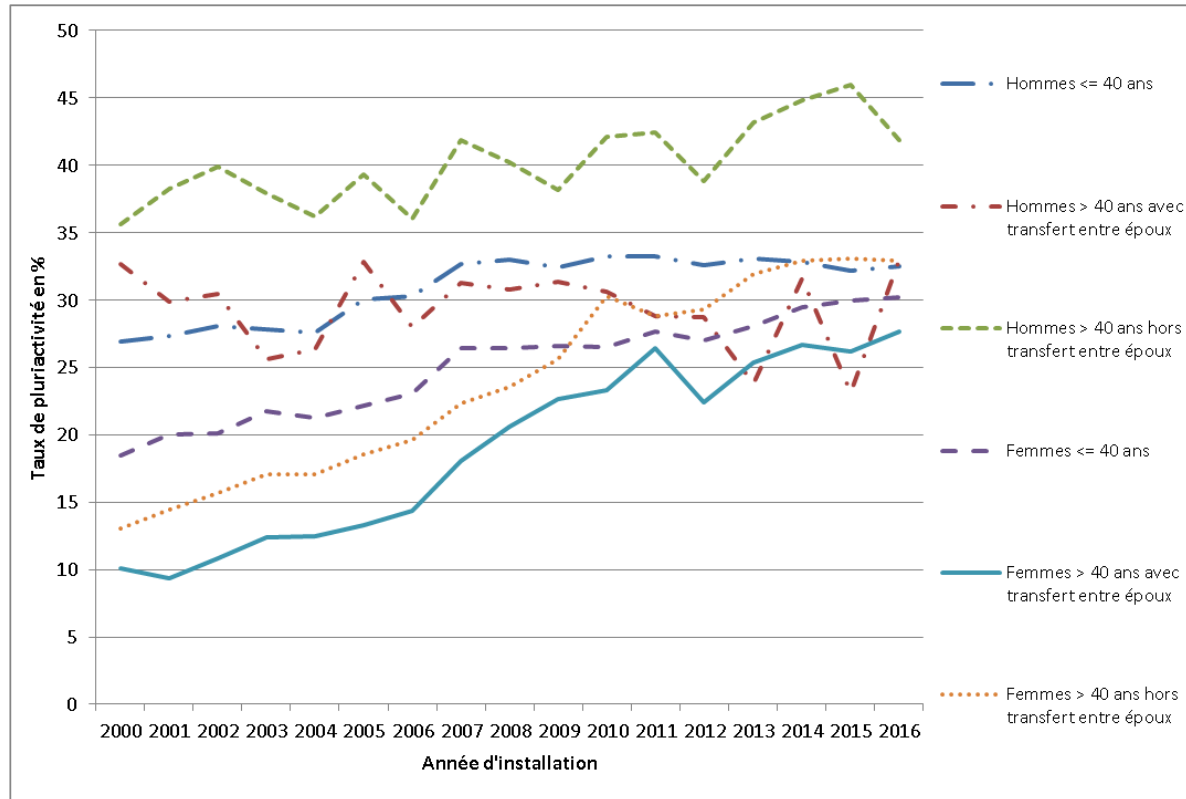
Source : MSA

# Installations sous forme sociétaire : une prédilection croissante pour les EARL et GAEC



Source : MSA

# Un taux de pluriactivité toujours élevé lors de l'installation



Source : MSA

# Un taux de maintien dans l'activité agricole encore important

---



- Les chefs d'exploitation, installés en 2010, sont à 80 % toujours exploitants agricoles en 2016
- Le taux de maintien est extrêmement élevé pour les jeunes (86,8 %). Il est significativement plus faible pour les installés de plus de 40 ans : 69,8 % pour les installés hors transfert et 61,5 % pour les installés suite à un transfert entre époux.
- Le taux varie sensiblement selon l'orientation de l'exploitant. Pour l'élevage porcin, 98,4 % des jeunes installés de 2010 sont toujours exploitants agricoles en 2016. Viennent ensuite, dans l'ordre décroissant du taux de maintien, les éleveurs bovins-lait (93 %), les éleveurs bovins-viande (92,7 %) et les agriculteurs pratiquant la polyculture ou le polyélevage (92,7 %).



# L'installation aujourd'hui : une diminution de recours aux aides

---



- L'ASP notait dans une étude de 2012 que chaque année, près de 10 000 personnes s'installent sur une exploitation agricole sans percevoir la DJA (Dotation Jeune Agriculteur), alors que cette aide à l'installation ne bénéficie qu'à quelques 5000 personnes par an. Cette tendance se confirme aujourd'hui.
- Ainsi ces installés non aidés contribuent pour les 2/3 au renouvellement des chefs d'exploitation.
- Cette proportion est plus grande encore pour certaines productions (volailles, porcins, fruits). Les installations sans aide mettent en valeur près de la moitié de la SAU utilisée par les nouveaux arrivants. Chez les agriculteurs de moins de 40 ans, elles représentent tout de même 44% des installations et 15% de la SAU mise en valeur.
- Malgré sa contribution certaine au renouvellement de la profession, cette population reste encore relativement méconnue : ces non-aidés ne sont pas référencés via le dispositif DJA et recouvrent une grande diversité puisqu'ils ne répondent pas nécessairement aux conditions d'éligibilité à l'aide publique. Leurs motivations, le temps consacré à leur métier d'agriculteur, la taille de leur exploitation et de leurs investissements varient fortement d'un nouvel installé à l'autre.
- Cette diversité doit cependant être mieux prise en compte en tant que richesse potentielle pour l'agriculture.

# L'installation face à la concentration des terres et des exploitations

---



- **Un phénomène européen :**

- En 14 ans, dans l'Europe des 15, le nombre des exploitations agricoles a diminué de 22 %
- En 2010, dans l'Europe des 28, les exploitations sociétaires (2 %) exploitaient déjà 27 % des surfaces et employait 12 % de la main-d'œuvre

- **Des conséquences mises en évidence à l'échelle de la France :**

- Une marginalisation lente mais progressive du modèle familial,
- La diminution des actifs agricoles,
- Des prises de décisions de plus en plus éloignées du territoire,
- Le renouvellement des générations de plus en plus difficile,
- Des paysages uniformisés et un appauvrissement de la biodiversité.

# Des constats qui interrogent

---



## • La question des agriculteurs « contemplatifs »

Cette notion avancée par la FNSEA regroupe diverses situations, et notamment :

- Agriculteurs qui, plutôt que de faire valoir leurs droits à la retraite, font exploiter leurs terres entièrement par des entreprises de travaux agricoles ,
- Exploitants qui délèguent entièrement la gestion à une autre entreprise (10 % en grandes cultures)

## • De plus en plus de sociétés commerciales

De nombreux exploitants agricoles utilisent des sociétés commerciales :

- faire rentrer des apporteurs de capitaux en cas de besoin de financement,
- besoin de se diversifier, c'est-à-dire réaliser une société commerciale

## • De nouvelles formes d'agriculture

L'agriculture urbaine est une forme émergente de pratiques agricoles en pleine ville. Elle peut prendre la forme de parcelles partagées, de jardins individuels et/ou collectifs et même d'agriculture verticale dans des tours ou sur les toits. Selon la FAO l'agriculture urbaine (et périurbaine) fournit déjà de la nourriture au quart de la population urbaine mondiale. Et cette tendance devrait évoluer considérablement d'ici à 2030

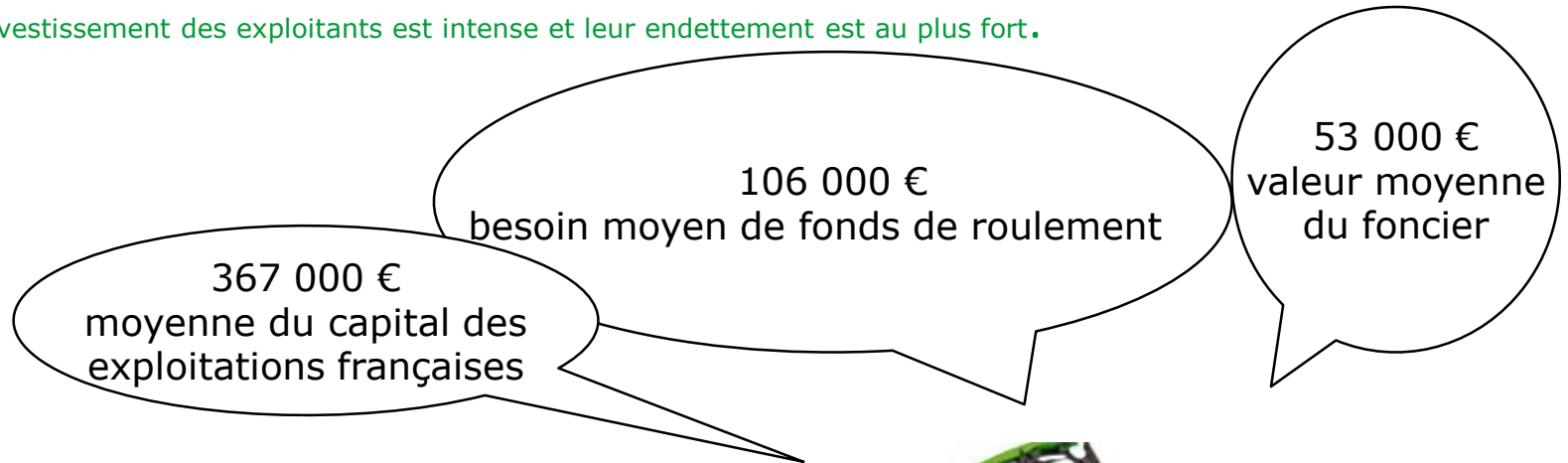
## • De plus en plus d'investisseurs extérieurs

- La financiarisation de l'agriculture est encouragée par le coût des transmissions et par la transmission partielle entre cohéritiers
- Un certain nombre de financiers s'orientent vers l'achat de foncier parce que l'agriculture c'est l'économie de demain

# Une gestion très tendue dès le début de la carrière des agriculteurs



À la mesure de leur agrandissement et de leurs investissements réguliers, les exploitations agricoles accroissent le capital qu'elles mobilisent. Dans un contexte d'instabilité des revenus, le financement de cette croissance est parfois difficile, en particulier en début de carrière, quand l'effort d'investissement des exploitants est intense et leur endettement est au plus fort.



**L'investissement moyen en capital immobilisé consacré au matériel agricole est de 100 000 €**



# L'agriculture : une activité de plus en plus capitaliste

---



- Le monde agricole s'interroge sur son financement

Il ne suffit plus aujourd'hui d'être enfant d'agriculteur ni d'avoir la vocation pour devenir exploitant. Il faut plus que jamais disposer de capitaux importants et de financements substantiels :

- Toutes les installations, dans quelque production que ce soit, requièrent des investissements plus lourds qu'il y a dix ans. On est dans un rapport de 1 à 2
- La taille des exploitations a progressé de 31 % ans en dix ans. La surface moyenne est passée de 42 à 55 hectares
- Le prix du foncier a suivi dans les mêmes proportions, selon les Safer, explosant dans certaines productions telles que la vigne (l'hectare a bondi de 68 %, de 78.000 euros à 132.000 euros, lorsque le raisin est destiné à l'élaboration d'appellations d'origine contrôlée)
- En ajoutant, les contraintes sanitaires, d'économies d'énergie et de bien-être animal, l'addition devient parfois très lourde
- Le niveau d'endettement a augmenté de 37,2 % en 2000 à 40,2 %, soit un endettement moyen de 172.000 euros en 2012, selon le Réseau d'information comptable agricole. Plus l'exploitation est grande, plus l'endettement est élevé. Pour 15 % d'entre elles, il dépasse 300.000 euros



- Depuis plus de trente ans, les règles du jeu du financement des entreprises ont changé en France :

Les grandes entreprises préfèrent financer leur croissance auprès des acteurs financiers (ouverture de leurs capitaux), plutôt que de recourir à l'emprunt bancaire. Jusqu'à maintenant, l'agriculture était restée en dehors de ce processus mais aujourd'hui, le monde agricole s'interroge justement sur son modèle de financement.

- Un financement qui passe de moins en moins par les banques

L'environnement économique et réglementaire incite les banques à la prudence :

- hyper volatilité des prix des matières premières,
- disparition des protections européennes contre les variations des marchés,
- obligation, dite « Bâle III », faite aux banques depuis la crise financière, d'augmenter leurs fonds propres selon les risques pris en consentant des crédits.

Résultat, les banques freinent souvent les jeunes agriculteurs, afin de modérer leurs ambitions de développement, ou refusent de les soutenir financièrement .

La difficulté à financer son installation conjuguée aux incertitudes d'un métier exposé à des risques accrus pousse les agriculteurs à s'orienter vers de nouvelles solutions de financement.

# De nouveaux partenaires pour l'installation et le développement des exploitations

---



- **Le recours à des investisseurs « partenaires » pour porter tout ou partie du foncier et du capital d'exploitation prend différentes formes :**

- Les partenaires économiques de l'amont et de l'aval soucieux pour leur approvisionnement ou leurs débouchés,
- Les partenaires extérieurs pour le portage du foncier,
- Les fonds d'investissement qui entrent au capital des exploitations,
- Les sites de financement participatif...

- **Encadrer sans interdire d'innover**

La profession agricole, et les Chambres d'agriculture en particulier, soutiennent ces nouvelles formes de financement à condition toutefois qu'elles préservent un certain modèle agricole qui implique le respect de certaines exigences :

- Les capitaux extérieurs ne doivent pas créer des formes d'agriculture sans agriculteurs,
- Les agriculteurs doivent conserver leur capacité à rester autonomes sur leur exploitation,
- Les investisseurs extérieurs doivent proposer des outils attractifs avec des taux de rapport raisonnables pour les entrepreneurs agricoles,
- La rémunération du capital ne doit pas se faire au détriment de la rémunération du travail.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**